



ESCURA

EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Associés

Christine ESCURA-VEYRINES

christine.veyrines@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

D.E.S.S. Droit Social

Michel ESPINASSE

michel.espinasse@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Diplômé en Gestion Patrimoniale

D.U.T.E.O. Toulouse Capitole 1

Régine MARTIN

regine.rigaudiere@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Henri-Michel CHARMES

henrimichel.charmes@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Anne BRECHARD

anne.brechard@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaires aux Comptes

4, Rue du Viaduc

15000 Aurillac

Tél. : 04.71.48.38.94

Fax : 04.71.48.03.57

www.cab-escura.com

ADAPEI 63

Siège social : 104 rue de l'Oradou
63000 CLERMONT FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'ADAPEI 63

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ADAPEI 63 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC, le 17 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Sas Cabinet ESCURA & Associés

Régine MARTIN
Commissaire aux Comptes Associée
Directrice générale de la SAS Cabinet ESCURA & Associés



ACTIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023			Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	247 321.95	235 974.19	11 347.76	17 004.11
Frais de recherche et de développement	13 886.74	8 506.74	5 380.00	6 540.00
Concessions, brevets, licences, marques, ...	274 568.24	267 906.53	6 661.71	10 661.90
Autres immobilisations incorporelles	101 423.02	99 512.34	1 910.68	2 704.43
Immobilisations incorporelles en cours	18 864.00		18 864.00	
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 165 977.43	624 749.71	1 541 227.72	1 577 843.47
Constructions	64 865 586.46	41 958 508.14	22 907 078.32	23 680 931.11
Installations techniques, matériels et outillage	11 861 235.20	9 654 530.65	2 206 704.55	1 923 650.49
Autres immobilisations corporelles	15 213 103.73	12 230 134.51	2 982 969.22	2 619 374.93
Immobilisations corporelles en cours	4 496 581.02		4 496 581.02	1 748 285.68
Avances et acomptes	129 434.52		129 434.52	19 251.66
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	29 362.41		29 362.41	29 103.16
Autres immobilisations financières	68 970.61		68 970.61	65 794.65
ACTIF IMMOBILISE - Total I	99 486 315.33	65 079 822.81	34 406 492.52	31 701 145.59
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	349 816.78	10 851.94	338 964.84	366 260.26
Avances et acomptes	2 395.34		2 395.34	24 497.01
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 459 316.54	37 141.53	3 422 175.01	4 009 507.49
Autres créances	5 292 637.11	38 445.00	5 254 192.11	1 404 919.61
Valeurs mobilières de placement	18 199 948.31		18 199 948.31	5 199 948.31
Disponibilités	17 439 314.64		17 439 314.64	35 466 206.50
Charges constatées d'avance	530 378.91		530 378.91	588 902.10
ACTIF CIRCULANT - Total II	45 273 807.63	86 438.47	45 187 369.16	47 060 241.28
Frais d'émission des emprunts (III)	112 473.40		112 473.40	128 464.28
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	144 872 596.36	65 166 261.28	79 706 335.08	78 889 851.15

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC



PASSIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 501 504.53	1 501 504.53
Fonds propres complémentaires	3 566 092.46	3 566 092.46
Écarts de réévaluation	39 560.52	39 560.52
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	6 346 162.00	6 333 117.20
Réserves pour projet de l'entité	22 359 033.66	22 105 450.95
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>22 359 033.66</i>	<i>22 105 450.95</i>
Report à nouveau	(8 340 548.51)	(6 133 911.13)
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	<i>7 284 591.42</i>	<i>7 178 648.36</i>
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	<i>8 039.50</i>	<i>8 039.50</i>
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(856 188.23)</i>	<i>332 851.67</i>
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	<i>(7 775 600.62)</i>	<i>(6 949 278.87)</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 650 916.97)	(1 941 443.38)
Situation nette (sous total)	23 820 887.69	25 470 371.15
Subventions d'investissement	1 628 611.75	1 662 338.89
Provisions réglementées	2 471 523.56	1 994 630.42
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	27 921 023.00	29 127 340.46
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	16 301 800.72	15 003 170.18
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	16 301 800.72	15 003 170.18
PROVISIONS		
Provisions pour risques	534 795.91	580 900.86
Provisions pour charges	1 014 389.64	1 470 780.54
PROVISIONS - Total III	1 549 185.55	2 051 681.40
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	21 673 484.36	21 467 687.78
Emprunts et dettes financières diverses	200.00	160.00
Avances et acomptes reçus sur commande	19 956.43	20 389.43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 258 417.58	2 762 381.29
Dettes fiscales et sociales	8 042 303.16	7 992 511.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	478 164.99	106 116.12
Autres dettes	409 643.73	209 460.23
Produits constatés d'avance	52 155.56	148 953.07
DETTES - Total IV	33 934 325.81	32 707 659.11
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	79 706 335.08	78 889 851.15

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC



	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	39 225.00	45 550.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 551 569.22	1 504 308.04
Ventes de prestations de services	4 715 736.47	4 568 004.35
<i>dont parrainages</i>	2 328.00	1 200.00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	65 426 719.14	61 656 890.03
<i>dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	65 242 291.96	61 476 388.03
Ressources liées à la générosité du public	198 485.11	10 029.98
<i>Dons manuels</i>	198 485.11	10 029.98
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 981 212.76	1 558 018.48
Utilisations des fonds dédiés	3 748 359.30	2 076 478.85
Autres produits	10 226 845.69	9 705 550.91
Total I	87 888 152.69	81 124 830.64
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	26 930.30	22 847.17
Achats de matières premières et autres approvisionnement	1 588 803.39	1 503 919.38
Variation de stocks	23 096.76	2 358.15
Autres achats et charges externes	27 782 462.08	25 301 732.61
Aides financières	16 389.00	14 192.25
Impôts, taxes et versements assimilés	2 916 866.98	2 733 124.09
Salaires et traitements	34 738 206.71	33 575 212.64
Charges Sociales	13 940 455.37	13 599 601.40
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 018 578.81	4 747 178.82
Report en fonds dédiés	5 079 280.55	1 655 018.11
Autres charges	59 223.89	50 585.03
Total II	90 190 293.84	83 205 769.65
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(2 302 141.15)	(2 080 939.01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	3.51	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	76 644.75	22 829.42
Autres intérêts et produits assimilés	442 357.52	94 772.04
Total III	519 005.78	117 601.46
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	8 223.60	7 325.14
Intérêts et charges assimilées	443 530.40	406 900.99
Total IV	451 754.00	414 226.13
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	67 251.78	(296 624.67)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	(2 234 889.37)	(2 377 563.68)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		



	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N - 1 01/2022 - 12/2022
Sur opérations de gestion	123 077.76	30 310.44
Sur opérations en capital	757 821.25	196 600.32
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	508 763.94	378 294.00
Total V	1 389 662.95	605 204.76
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30 477.92	54 799.52
Sur opérations en capital	235 439.23	2 664.95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	490 676.40	61 145.99
Total VI	756 593.55	118 610.46
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	633 069.40	486 594.30
Impôts sur les bénéfices (VIII)	49 097.00	50 474.00
Total des produits (I+III+V)	89 796 821.42	81 847 636.86
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	91 447 738.39	83 789 080.24
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 650 916.97)	(1 941 443.38)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	(74 797.06)	(81 900.00)
TOTAL	(74 797.06)	(81 900.00)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	74 797.06	81 900.00
TOTAL	74 797.06	81 900.00

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Association Adapei 63

Annexe

Exercice clos le 31/12/2023

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

104, rue de l'Oradou
63000 CLERMONT-FERRAND

Table des matières

1.	Informations générales et faits majeurs.....	3
1.1.	Présentation de l'Adapei 63.....	3
1.2.	Principaux événements de l'exercice	4
1.3.	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	4
2.	Principes, règles et méthodes comptables	5
3.	Actif	6
3.1.	Tableau des immobilisations	6
3.2.	Tableau des amortissements et dépréciation des biens.....	6
3.3.	Note sur la comptabilisation des dotations aux amortissements.....	6
3.4.	Immobilisations financières.....	7
3.5.	Evaluation des stocks	7
3.6.	Etat des créances.....	8
3.7.	Provision pour dépréciation.....	8
3.8.	Trésorerie.....	8
3.9.	Produits à recevoir et charges constatées d'avance	8
4.	Passif.....	9
4.1.	Fonds Propres	9
4.2.	Provisions réglementées	9
4.3.	Provisions pour risques et charges.....	10
4.4.	Fonds dédiés	10
4.5.	Etat des dettes	11
4.6.	Variation des dettes financières.....	11
4.7.	Charges à payer et produits constatés d'avance	11
5.	Informations relatives au compte de résultat.....	12
5.1.	Répartition des résultats de l'exercice	12
5.2.	Evaluation des contributions en nature et du bénévolat	12
5.3.	Produits et charges exceptionnels.....	12
6.	Autres informations.....	13
6.1.	Informations concernant les honoraires de Commissariat aux comptes.....	13
6.2.	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires.....	13
6.3.	Compte épargne temps	13
6.4.	Engagements hors bilan	13

1. Informations générales et faits majeurs

1.1. Présentation de l'Adapei 63

L'Adapei 63 a pour buts :

- d'unir les parents, les amis et les personnes (enfants ou adultes) souffrant de handicap mental. Toutefois, si l'Adapei 63 axe son action au bénéfice des personnes handicapées mentales, elle s'engage aussi à accueillir et prendre en compte, au sein de ses établissements des populations présentant, en plus de ce handicap :
 - des troubles associés,
 - des handicaps associés (polyhandicaps),
 - des troubles envahissants du développement.
- de se tenir informée des recherches et nouvelles thérapies pour ces personnes,
- de les assister et ce faisant, d'aider leurs familles en contribuant à assurer la réalisation et la sauvegarde de leurs intérêts moraux et matériels,
- de chercher les moyens les plus adaptés pour répondre aux besoins et demandes des personnes handicapées mentales,
- de développer des activités commerciales directes, de e-commerce ou de sous-traitances conformes aux objectifs médico-sociaux des Établissements ainsi que les activités de soutien prévues par la Loi, pour l'aide aux personnes handicapées mentales,

Pour accomplir ses missions, l'Adapei 63 s'appuie sur 67 établissements et services pour une capacité d'accueil de 2.200 places. Elle est structurée autour de 4 filières :

- ✓ Filière Enfance et Adolescence
- ✓ Filière Habitat et Vie Sociale
- ✓ Filière Prévention et Soins
- ✓ Filière Travail Adapté

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Nos établissements peuvent être catégorisés de la manière suivante :

GESTION	Etablissements concernés	Financeurs
Gestion contrôlée	L'ensemble de nos établissements, toutes filières confondues hors partie gestion commerciale.	Agence Régionale de Santé Conseil Départemental 63
Gestion commerciale	Filière travail adapté : ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et les EA (Entreprises adaptées).	Sur fonds propres
Gestion propre	Vie associative, activité des territoires, cuisines, formations, retraitements associatifs.	Sur fonds propres

Les financements peuvent être synthétisés de la manière suivante :

FINANCEUR	Nature	Modalité de financement
ARS	Sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)	Dotation globale
Conseil départemental 63	Arrêté annuel	Dotation globale

1.2.Principaux événements de l'exercice

Au cours de l'année 2023, l'association a été accompagnée pour réétudier la situation de nos ESAT vis-à-vis de la TVA. Ainsi, l'Adapei 63 a pu récupérer des sommes qui ont été affectées en fonds dédiés pour des projets à venir de la filière travail adapté (formations et investissements).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble de nos établissements ESAT sont assujettis à la TVA.

Notre site de Saint-Priest-des-Champs a été victime d'un épisode de grêle en juin 2022. Les travaux mis en œuvre pour la remise en état de la toiture sont toujours en cours. Ils sont pris en charge par notre assurance.

En 2023 l'Adapei 63 a réalisé 5 678 022 euros d'investissements dont :

- ESAT Livradois-Forez (Thiers) : cet ESAT est issu de la fusion des 2 ESAT du territoire de Thiers (ESAT Guy Chalard et ESAT de Chaudier). Les travaux en cours pour la construction du nouveau bâtiment se montent à 2 918 359 € au 31/12/2023. La mise en service est prévue au 01/09/2024.
- Nouvelle maison ASE (Aide Sociale à l'Enfance) à l'IME La Roussille : 384 539 € d'encours. La mise en service a été réalisée en avril 2024.
- ESAT du Brézet : l'activation des travaux liés au bâtiment pour l'extension de l'atelier menuiserie s'élève à 630 786.68 €.

1.3.Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'association fait actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF sur la période 2021 à 2024. A ce stade nous sommes dans l'attente de la notification d'éventuels redressements.

Le CPOM avec le Conseil Départemental 63 n'a pas été renouvelé à partir de 2024, impliquant ainsi une facturation au prix de journée à compter du 1^{er} janvier 2024.

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2. Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), qui regroupe les compétences du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

2.3. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

3. Actif

3.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice 2023	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2023
Immobilisations incorporelles	632 673	4 527	-	637 200
Terrains	1 235 364	-	-	1 235 364
Immobilisations corporelles hors terrains	90 077 821	3 057 437	264 719	92 870 539
<i>Dont Bâtiments</i>	53 841 126	830 178	9 630	54 661 673
<i>Dont Matériel</i>	8 258 105	434 112	8 503	8 683 714
<i>Dont Matériel de transport</i>	3 852 422	429 812	188 076	4 094 158
<i>Dont Mobilier</i>	3 606 612	149 509	854	3 755 267
Immobilisations en cours	1 767 537	3 534 917	657 575	4 644 880
Immobilisations financières	94 898	3 648	213	98 333
TOTAL	93 808 294	6 600 529	922 507	99 486 315

Figure au bilan un écart de réévaluation de 39 561 € concernant l'ESAT La Plaigne à Brassac Les Mines.

L'ancienneté de cette opération de réévaluation de nous permet pas de vous informer sur les coûts historiques des immobilisations brutes. Toutefois, cette information n'est pas significative à l'échelle de l'actif immobilisé brut de l'Association.

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

3.2. Tableau des amortissements et dépréciation des biens

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice 2023	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2023
AMORTISSEMENTS				
Immobilisations incorporelles	595 763	16 137	-	611 900
Immobilisations corporelles	61 342 685	3 418 573	462 035	64 299 223
<i>Dont Bâtiment</i>	32 322 567	1 778 179	213 192	33 887 555
<i>Dont Matériel</i>	6 968 435	305 780	1 354	7 272 860
<i>Dont Matériel de transport</i>	3 044 774	280 276	193 473	3 131 577
<i>Dont Mobilier</i>	3 072 902	134 199	314	3 206 787
TOTAL	61 938 448	3 434 710	462 035	64 911 123
DEPRECIATIONS	168 700	-	-	168 700

3.3. Note sur la comptabilisation des dotations aux amortissements

Décomposition des immobilisations par composants et dotations aux amortissements :

L'association comptabilise les amortissements conformément aux règlements 2002-10, 2004-06 et 2005-09 appliqués depuis le 1^{er} janvier 2007, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier, plus particulièrement en ce qui concerne la décomposition des immobilisations.

Seuls les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition. Les autres immobilisations ont été considérées comme non décomposables dans la mesure où aucun composant ne pouvait être

clairement identifié ou que leur valeur n'était pas significative par rapport à la valeur des immobilisations. La méthode retenue a été la méthode prospective.

Toutefois et en pratique :

- La comptabilité des établissements enregistre la dotation aux amortissements sur la base des durées d'amortissements conformes aux accords passés avec le financeur.
- L'écart avec les dotations aux amortissements comptabilisées sur la base des durées du Plan comptable est enregistré dans le cadre de la gestion propre (comptabilité des retraitements). Ainsi, à la fin de cet exercice 2023, les amortissements nets (différés-dérogatoires) cumulés, enregistrés dans la gestion propre associative, s'élèvent à 752 684 € et une minoration des dotations aux amortissements de 197 786 € a été opérée dans le cadre des retraitements associatifs.

Méthode et durées d'amortissements

	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Charpente et couverture	Linéaire	30 ans
Etanchéité et façades	Linéaire	15 ans
Electricité, plomberie	Linéaire	15 ans
Chauffage et climatisation	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.4. Immobilisations financières

Ce poste concerne uniquement des dépôts et cautionnements.

3.5. Evaluation des stocks

	BRUT 31/12/2022	VARIATION	BRUT 31/12/2023	PROV 31/12/2023	NET 31/12/2023
Commerciaux	259 788	- 22 506	237 281	- 10 852	226 429
Gestion contrôlée	116 969	- 4 647	112 323	-	112 323
Gestion propre + Siège	355	- 143	213	-	213
TOTAL	377 112	- 27 295	349 817	- 10 852	338 965

Les stocks de matières premières sont valorisés selon les établissements, selon la méthode du « premier entré/premier sorti » ou celle du coût moyen pondéré.

Les stocks d'encours sont valorisés au prix de vente minorés d'une marge estimée à 20%.

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

3.6. Etat des créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	2 395	2 395	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 459 317	3 459 317	-	-
Autres créances	5 292 637	5 292 637	-	-
<i>Dont Produits à recevoir</i>	<i>4 057 006</i>	<i>4 057 006</i>		
Charges constatées d'avance	530 379	530 379	-	-
TOTAL	9 284 728	9 284 728	-	-

3.7. Provision pour dépréciation

PROVISIONS POUR DEPRECIATION	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Immobilisations	168 700	-	-	168 700
Stocks	10 852	-	-	10 852
Créances (1)	82 499	24 790	- 31 702	75 587
TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATION	262 051	24 790	- 31 702	255 139

(1) Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.8. Trésorerie

	2022	2023
Disponibilités	35 466 207	17 439 315
Valeurs mobilières de placements	5 199 948	18 199 948
TOTAL	40 666 155	35 639 263

3.9. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

PRODUITS A RECEVOIR	2022	2023
Factures à établir	21 199	12 120
Autres produits à recevoir	759 634	4 546 239
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2022	2023
Charges constatées d'avance	588 902	530 379

Variation des autres produits à recevoir : principalement fonds présents sur arrêté ARS 12/2023 (notamment CNR) et versés sur 2024.

CABINET ESCURA et ASSOCI
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

4. Passif

4.1.Fonds Propres

VARIATION FONDS PROPRES	DES	A l'ouverture de l'exercice 2023	Affectation du résultat	Augmen- tation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 2023
Fonds propres sans droit de reprise (comptes 102)		5 067 597	0	0	0	5 067 597
Fonds propres avec droit de reprise (comptes 103)		0	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation (comptes 105)		39 561	0	0	0	39 561
Réserves (comptes 106)		28 438 568	266 628	0	0	28 705 197
<i>Excédent affecté investissement</i>		<i>15 011 845</i>	<i>202 866</i>			<i>15 214 712</i>
<i>Excédent affecté réserves charges amortissement</i>		<i>11 264</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 264</i>
<i>Réserve compensation autres</i>		<i>5 539 289</i>	<i>50 717</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 590 005</i>
<i>Réserve de trésorerie</i>		<i>1 543 053</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 543 053</i>
<i>Réserves indisponibles</i>		<i>312 972</i>	<i>13 044</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>326 017</i>
Report à nouveau (comptes 110-115- 116 -119)		-6 133 911	- 2 206 637	0	0	-8 340 549
Excédent ou déficit de l'exercice		-1 941 443	1 941 443	0	-1 650 917	-1 650 917
Situation nette		25 470 372	1 434	0	-1 650 917	23 820 889
Fonds propres consommables						
Subvention d'investissement (13) – Montant net		1 662 339	0	137 605	-171 332	1 628 612
Provisions réglementées (14)		1 994 630	0	477 512	-619	2 471 524
TOTAL 1		29 127 340	1 434	615 117	-1 822 868	27 921 023

4.2.Provisions réglementées

Situation et mouvements Rubriques	Provision au début de l'exercice 2023	Augmentation	Diminution	Provision à la fin de l'exercice 2023
Différences/ Réalisation d'actif +/- values immo (plus/moins-values réalisées sur les cessions d'immobilisations)	1 591 330	41 112	-619	1 631 823
Différences/ Réalisation d'actif +/- actif circulant	403 300	436 400		839 700
TOTAL	1 994 630	477 512	-619	2 471 524

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

4.3. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice 2023	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice 2023
Provisions pour litiges	217 200	120 000	-105 200	232 000
Autres provisions pour risques (1)	363 701		-60 905	302 796
TOTAL	580 901	120 000	-166 105	534 796

Provisions pour charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice 2023	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice 2023
Indemnités départ en retraite (1)	444 087	0	-23 064	421 023
Autres provisions pour charges (CRETONS à restituer)	1 026 693	93 334	-526 661	593 366
TOTAL	1 470 781	93 334	-549 725	1 014 389

(1) Il s'agit des provisions financées au bilan. Ne couvre pas la totalité de l'engagement. Cf. 6.2 note infra sur les Engagements pris en matière de retraite.

4.4. Fonds dédiés

FONDS DEDIES	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Fds dédiés pour investissements	7 508 889	1 247 565	389 908	8 366 546
<i>Dont fonds obtenus sur 2023 :</i>				
<i>ESAT Qualicat – Climatisation</i>		126 340		
<i>IME Mozac – Création d'un réfectoire</i>		358 526		
<i>IME Chaudier – Création d'un espace de réfectoire</i>		569 851		
Fds dédiés investissements projets	4 262 005	33 000	0	4 295 005
Fds dédiés exploitation	409 022	307 222	188 273	527 971
Fds dédiés s/autres subv de fonctionnement	304 259	0	585	303 674
Autres fds dédiés sur fonctionnement	149 983	0	30 000	119 983
Fds dédiés affectés projet	1 777 482	0	11 648	1 765 834
Fds dédiés s/CITS	105 880	0	50 155	55 725
Fds dédiés Financement des "CAS complexes"	262 619	2 094 029	2 217 287	139 361
Fds dédiés primes COVID à reverser	100	0	0	100
Fds dédiés Service Expérimentaux	124 826	0	0	124 826
Fds dédiés Stagiaires	69 930	0	36 519	33 410
Fds dédiés formation ESAT	0	343 443	0	343 443
Fds dédiés / générosité du public	28 176	207 522	9 776	225 922
TOTAL	15 003 170	4 232 781	2 934 151	16 301 801

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

4.5. Etat des dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant brut	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	21 673 684	1 646 533	5 886 357	14 140 794
Avances et acomptes reçus sur commande	19 956	19 956		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 258 418	3 258 418		
Dettes sociales et fiscales	8 042 303	8 042 303		
Fournisseurs d'immobilisations	478 165	478 165		
Autres dettes	409 644	409 644		
Produits constatés d'avance	52 156	52 156		
TOTAL	33 934 326	13 907 175	5 886 357	14 140 794

Provision pour congés payés :

L'exercice 2023 se traduit par une augmentation de la provision de congés payés de 214 681 € (charges comprises), soit une hausse de 5%.

Cette augmentation est notamment liée à l'impact de la mise en œuvre sur 2023 des mesures de revalorisation salariales. Pour rappel, la revalorisation du point de juillet 2022 à décembre 2022 a été réglée sur le mois de janvier 2023 et s'élevait à 320 000 €, ce qui s'est traduit par un impact de 35 700 € brut sur la provision congés payés 2023. Il faut également ajouter l'augmentation de +2.80% de la nouvelle valeur du point 2023.

4.6. Variation des dettes financières

DETTES	Capital début exercice	Déblocage en cours d'année	Remboursements	Capital fin exercice	- 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans
Emprunts	21 390 173	1 475 509	1 360 331	21 505 351	1 478 200	5 886 357	14 140 794

4.7. Charges à payer et produits constatés d'avance

CHARGES A PAYER	2022	2023
Factures non parvenues – fournisseurs	610 284	452 064
Emprunts, intérêts courus	77 515	68 815
Personnel – Dette provisionnée CET + Autres charges de personnel à payer	753 103	694 816
Personnel – Dette provision congés payés	4 333 839	4 548 520
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2022	2023
Produits constatés d'avance	148 953	52 156

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

5. Informations relatives au compte de résultat

5.1. Répartition des résultats de l'exercice

k€	Etablissements	2023	2022	Variation	Résultat administratif affectable 2023
TOTAL ARS		10 184	161 821	-151 637	218 739
TOTAL CD63		-1 666 989	-1 987 726	320 777	-1 673 116
GESTION PROPRE		-247 979	-360 960	112 981	-248 353
TOTAL TRAVAIL ENTREP. ADAPTEE		53 419	47 569	5 850	54 900
SIEGE		2 666	24 757	-22 091	-13 355
RETRAITEMENTS CONSO		197 783	173 097	24 686	197 783
TOTAL Adapei63		-1 650 917	-1 941 443	290 566	-1 463 402

La différence entre le résultat comptable et le résultat administratif affectable provient essentiellement de la variation de provision congés payés qui n'est pas prise en compte dans le résultat affectable.

Les retraitements consolidés concernent des amortissements (voir note sur les dotations aux amortissements).

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

5.2. Evaluation des contributions en nature et du bénévolat

Le bénévolat a été évalué à partir de fiches de temps tenues individuellement par les administrateurs, valorisés à 2 fois le SMIC applicable au 31 décembre, avec un taux de charge de 60%. Les heures de bénévolat sont valorisées dans les comptes de classe 8.

BENEVOLAT	2022	2023
Règle de calcul	2 x SMIC – Chargé à 60%	2 x SMIC – Chargé à 60%
Volume horaire (h)	2 310	2 029
Valorisation (€)	81 900	74 797

5.3. Produits et charges exceptionnels

Rubriques significatives	Produits	Charges
Produits sur exercices antérieurs	608 058	0
Sorties d'immobilisations	64 592	8 263
Remboursement d'assurance	499 500	0
Dotations provisions réglementées +/- values	9 265	478 697
Quotes parts de subventions d'investissement	137 119	
Autres charges/produits exceptionnels	71 131	269 634
TOTAL	1 389 663	756 594

6. Autres informations

6.1. Informations concernant les honoraires de Commissariat aux comptes

Le montant total des honoraires de Commissariat aux comptes figurant au compte de résultat :

- Comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 58 876 €
- Comptabilisés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 0 €

6.2. Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, a été évalué à 8 541 313 € au 31/12/2023 contre 8 190 986 € au 31/12/2022, en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Pourcentage de revalorisation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 2%
- Table de mortalité : INSEE 2017-2018
- Age de départ à la retraite : 64 ans, avec mise en œuvre progressive de la nouvelle réforme (anticipation de la réforme des retraites)
- Taux de charges sociales : individualisé (en moyenne environ 48%)
- Taux de rotation du personnel faible

Cet engagement est financé à hauteur de 2 080 786 € de la manière suivante :

FINACEMENTS DISPONIBLES	Externalisation	Provisions comptabilisées au bilan (Compte 153)	Excédents affectés à des mesures d'exploitation (Compte 11503)
CPOM ARS	2 040 374	25 000	0
CPOM CD 63	40 412	164 076	19 476
Siège	0	206 477	0
Entreprise adaptée	0	25 471	0

6.3. Compte épargne temps

Le montant net du Compte épargne temps externalisé auprès du Crédit Agricole Titres, et géré par Malakoff Humanis s'élève au 31/12/2023 à 400 051 € (31/12/2022 : 380 324€).

6.4. Engagements hors bilan

Engagements reçus

Caution reçue de collectivités : 4 303 977 € (Capital restant dû au 31/12/2023).

Engagements donnés

Hypothèque : 2 380 000 € (Capital restant dû au 31/12/2023).

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC